

**Travaux de rénovation et de réhabilitation
des parcs et promenades
Crédit cadre annuel 2008**

Préavis N° 2007/54

Lausanne, le 18 octobre 2007

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et promenades publics pour l'exercice 2008.

2. Préambule

Le crédit cadre, année après année, démontre sa pertinence dans un environnement changeant où il est nécessaire de pouvoir intervenir rapidement mais cependant le plus souvent sur des périodes à cheval sur deux années ou en plusieurs étapes.

C'est ainsi que les interventions prévues en 2008 pourraient se voir réparties, étalées ou remplacées par d'autres en fonction des priorités.

3. Situation du crédit cadre 2006 au 4 octobre 2007

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 110 000.00	(Giratoire rue Université, sentier Dalcroze, Gymnase Sévelin, trottoir ch. de la Colline, ch. des Fleurettes)	
Engagé	fr. 108 000.00		
Payé	fr. 68 825.90		
Montant final estimé			fr. 108 000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr. 540 000.00	(Valency, Rivier, locaux Centre Ville, Denantou, Route de Vidy, Bois de la Borde, Cour garage)	
Engagé	fr. 562 000.00		
Payé	fr. 455 445.33		
Montant final estimé			fr. 562 000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr. 150 000.00	(interventions liées à la sécurité : Ancien-Stand, ch. du Grillon, Montalègre, Languedoc, Château Valency, Clamadour, Faverges)	
Engagé	fr. 130 000.00		
Payé	fr. 113 396.65		
Montant final estimé			<u>fr. 130 000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800 000.00)

fr. 800 000.00

4. Situation du crédit cadre 2007 au 4 octobre 2007

I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Prévu	fr. 110 000.00	(prises d'eau, plantations d'arbres d'avenues)	
Engagé	fr. 84 000.00		
Payé	fr. 29 000.00		
Montant final estimé			fr. 84 000.00

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Prévu	fr. 560 000.00	(Ruines romaines, Sauvabelin Signal, Campagne de taconnage, Réfection étanchéité, Toiture magasin Bois-de-Vaux II, Lac de Sauvabelin, Mur Vulliemin, WC du Bois-de-Vaux I, Denantou, Ecoulement Bois-de-Vaux I)	
Engagé	fr. 575 000.00		
Payé	fr. 184 536.60		
Montant final estimé			fr. 586 000.00

III) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences.

Prévu	fr. 130 000.00	(interventions liées à la sécurité : Tour-Grise, Languedoc, Montoie)	
Engagé	fr. 130 000.00		
Payé	fr. 46 100.00		
Montant final estimé			<u>fr. 130 000.00</u>

Montant général estimé (montant du crédit cadre fr. 800 000.00)

fr. 800 000.00

5. Interventions prévues en 2008

5.1 Travaux prévus

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

<i>I. <u>Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public</u></i>	<i>fr. 260 000.00</i>
– Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services. Il est cependant déjà prévu des travaux de plantation d'arbres d'avenue (Sébeillon, rue de Genève et Acacias) ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.	fr. 110 000.00
– Travaux de végétalisation des constructions place de l'Europe.	fr. 150 000.00
<i>II. <u>Travaux de réfection de parcs et de promenades</u></i>	<i>fr. 650 000.00</i>
– Mise en conformité de lieux présentant des risques de chutes :	fr. 100 000.00
– Liaison piéton Levant-Verdeil	fr. 100 000.00
– Hermitage réaménagement de l'entrées/Vulliemin	fr. 100 000.00
– Placette Nord promenade Sallaz	fr. 150 000.00
– Campagne de taconnage (suite)	fr. 110 000.00
– Aménagement placette du Vallon	fr. 90 000.00
<i>III. <u>Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements</u></i>	<i>fr. 90 000.00</i>
Selon le préavis n° 2000/178, intitulé « Intentions de la Municipalité en matière de planification des places de jeux » ¹ , et plus particulièrement sous point 3.3 dudit :	
« La mise à contribution des crédits cadre se limitera aux interventions de moyenne importance ainsi qu'aux interventions directement liées à la sécurité »	
Total	<u>fr.1'000'000.00</u>

¹ BCC 2001 – p. 178 à 191

5.2 Plan des investissements

Le montant de ce crédit figure au plan des investissements 2008 et 2009 pour un montant de 1 000 000 francs.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'intérêts et d'amortissements seront calculées au gré des dépenses réelles. A titre indicatif, ces charges financières, estimées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4 % et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à fr. 224 600.00.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement, à l'exception des travaux d'adaptation et d'amélioration des places de jeux et de leurs équipements, mais dont les charges de fonctionnement ont été annoncées dans le préavis ad'hoc (n° 45/2002²).

En revanche, bien que la solution technique ne soit pas encore définitivement retenue, un montant annuel de l'ordre de fr. 60 000.00 doit être prévu pour l'entretien de la végétation des constructions place de l'Europe, ceci dès 2009.

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/54 de la Municipalité, du 18 octobre 2007;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 000 000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et promenades en 2008;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6600.390 et 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

² BCC 2003/1 p. 450 à 463